

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Band:** 43 (1914)

**Heft:** 14

**Rubrik:** Chronique scolaire

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 16.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

\* \* \*

**Henri Dunant, sa vie et son œuvre**, par M<sup>lle</sup> C. STURZENEGGER, traduit de l'allemand par M. Maurice DUNANT, art. Institut Orell Füssli à Zurich, 30 pages, format 8°, avec 6 illustrations. Prix : 1 fr.

L'auteur de cette brochure, qui, en fervente adepte de l'Œuvre de la Croix-Rouge, a déjà publié plusieurs ouvrages sur ce sujet, dédie celle-ci au jubilé du cinquantième anniversaire de cette institution humanitaire, avec une notice biographique sur son fondateur Henri Dunant ; et espère trouver beaucoup de lecteurs. Le texte de cette publication est accompagné de 6 illustrations fort bien réussies.

\* \* \*

**Die Muttersprachmethode**, Gedanken und Vorschläge zu einem nationalen, der Muttersprache und Heimatkunde angepassten Lehrgang für fremde Sprachen von Dr KENNETH SYLVAN GUTHRIE, mit einer Einleitung von Professor Rein, Iena, in-12 de 48 pages, Meerane und Leipzig, Verlag von Herzog, 1914.

Cet écrit a produit une certaine sensation en Amérique, surtout dans le monde des philologues et des pédagogues. Ce succès a engagé M. Rein d'en faire une édition spéciale, précédée d'une préface explicative.



## CHRONIQUE SCOLAIRE

**Fribourg.** — *Société d'éducation.* — Le sujet mis à l'étude pour la réunion de 1915 est formulé comme suit : *Le mensonge et l'école*, et comporte les points suivants : 1° Le mensonge ; ses manifestations ; ses causes (distinction à faire entre le mensonge d'imagination et celui de malice) ; ses effets sur les caractères individuels, sur l'ensemble de la classe. 2° Manière de combattre le mensonge. Moyens naturels et surnaturels d'éduquer l'enfant à la véracité, à la sincérité, à la franchise et ouverture de cœur. 3° L'action de l'école et de l'instituteur en cette partie de l'éducation morale, action et sur les consciences individuelles et sur l'esprit de la classe.

**Suisse.** — *Le Theresianum, à Ingenbohl.* — Cet Institut, propriété de la Congrégation des Sœurs de la Sainte-Croix, a clôturé son année scolaire le 15 juillet. Les examens ont eu lieu les 13 et 14. Le Pensionnat et l'Ecole normale ont compté à eux deux 328 élèves, dont 182 Suissesses et 143 étrangères. Parmi les cantons suisses, c'est Schwytz qui

a naturellement fourni le plus fort contingent : 57 élèves ; puis viennent Saint-Gall, 30 ; Fribourg, 18 ; Tessin, 15, etc. L'année scolaire 1914-1915 commencera le 23 septembre. Pour cette date, de nouveaux locaux seront aménagés et d'importantes transformations seront apportées aux anciens bâtiments. C'est dire que la renommée de la maison d'éducation d'Ingenbohl ne cesse de croître. On peut en dire autant de l'Institut du Sacré-Cœur d'Estavayer — filiale d'Ingenbohl — qui voit augmenter d'année en année le nombre de ses élèves.

— L'Association suisse des instituteurs a profité de l'Exposition nationale pour organiser à Berne le 23<sup>me</sup> Congrès suisse des maîtres d'école. Les instituteurs ont répondu très nombreux à l'appel de leur comité ; nous rappelons en passant que cette Société compte 9,051 membres et qu'elle est très prospère.

Le 21 juin, à 3 heures de l'après-midi, a eu lieu l'assemblée de délégués, qui fut ouverte par M. le conseiller national Fritschi, de Zurich, lequel a souhaité la bienvenue aux participants. Cette séance a été consacrée à l'examen des comptes et du rapport annuel et à la liquidation des affaires intérieures.

Le soir, à 8 heures, les instituteurs de Berne ont offert dans la grande salle du Casino une soirée à leurs confrères des autres régions de la Suisse. La musique y eut une large part. Les élèves des écoles secondaires, de l'orchestre scolaire, les sociétés de chant d'instituteurs et des groupes de la Liedertafel et du Männerchor contribuèrent au succès de la réunion. Toutes les places étaient occupées. M. le conseiller d'Etat Lohner, directeur de l'Instruction publique, a souhaité au nom du gouvernement la bienvenue aux participants et a constaté le développement très réjouissant que prend l'école, résultat d'une longue lutte qui fut par moments orageuse. M. Rudolf Blaser, président de la Société cantonale bernoise des instituteurs, a recommandé l'Union et de se placer au-dessus des petits intérêts personnels et régionaux.

Le lendemain 22 juin, les participants au Congrès ont eu une journée de travail. Elle a commencé à 9 heures du matin dans la salle des fêtes de l'Exposition par une audition musicale de la Société de chant des instituteurs de Berne. Ensuite M. Müller, conseiller fédéral et président d'honneur, a prononcé un discours au nom du Conseil fédéral ; l'orateur a parlé de la tâche de l'école, de l'amour de la patrie, et a fait ressortir l'impression très favorable qui se dégage de

l'Exposition au point de vue de la puissance productive du peuple suisse et du développement et de la perfection de ses institutions. M. le conseiller national Fritschi a répondu en portant un toast à la patrie et à nos autorités supérieures. Il a remercié M. Müller pour ses bonnes paroles, les départements cantonaux de l'Instruction publique, les représentants de l'Union romande des instituteurs, ainsi que les délégués étrangers. Après ces discours ont commencé les rapports. M. le professeur Spühler, de Zurich, a parlé de la tâche économique de l'école ; l'école, a-t-il dit, doit veiller à ce que l'écolier puisse apprendre une profession. La tâche sociale de l'école a été développée par le Dr Rickli, conseiller national. L'orateur, qui s'occupe de philanthropie, a soutenu la thèse que l'école a pour tâche de pourvoir dans une mesure plus considérable que ce n'est le cas aujourd'hui à la nourriture, à l'habillement et aux vacances des écoliers. Elle doit soumettre les élèves à l'examen de médecins scolaires, elle doit les habituer à la propreté, à la tempérance. Enfin, M. le Dr Rœthlisberger a parlé de la tâche nationale de l'école. En considération de l'heure avancée, il a fallu renoncer à entendre le rapport du Dr Schrag sur « Ecole et exposition ». Disons encore que M. Mühlethaler, député de Berne, a attiré l'attention des congressistes sur l'exposition en faveur de la jeunesse. M. le Dr Platt a parlé de la nécessité du développement physique de la jeunesse et a regretté que la Confédération ne puisse subventionner plus fortement cette branche de l'enseignement. M. Keller, de Winterthour, a demandé une meilleure préparation des instituteurs. « C'est très bien, a répondu M. Seidel, de Zurich, mais où prendrons-nous l'argent pour réaliser tous ces postulats ? Il faudrait doubler la subvention fédérale, mais il faudrait aussi étendre la réforme de l'école aux universités. »

A 4 heures a eu lieu l'assemblée des institutrices suisses, et M. l'inspecteur Schrag y a parlé de la préparation professionnelle des maîtresses d'école. A la même heure, dans la grande salle des fêtes, M. le Dr Guillaume Yost faisait voir 130 projections lumineuses sur le Groënland et son peuple. Le Dr Yost était membre de l'expédition au Groënland du Dr de Quervain. Toujours à 4 heures, dans la salle des congrès, a eu lieu l'assemblée de l'Union suisse des instituteurs pour enfants faibles d'esprit. A 1 heure de l'après-midi, avaient été organisés des banquets dans plusieurs restaurants de l'Exposition. Au Neufeld et au Studerstein ont pris la parole : MM. les conseillers d'Etat Dr Tschumi et Büren. Après un morceau de musique, la séance a été close.

(Gazette de Lausanne.)

— La conférence des chefs de département de l'Instruction publique de la Suisse romande s'est réunie à Berne le 18 juin, sous la présidence de M. le conseiller d'Etat Chuard. Tous les chefs de département de la Suisse romande étaient présents. Les questions à l'ordre du jour étaient les suivantes : glossaire des patois, annuaire de l'Instruction publique en Suisse, échange réciproque entre la Suisse romande et la Prusse des maîtresses d'écoles supérieures de jeunes filles et de candidats à l'enseignement, cours d'informations pédagogiques, asile de Neuhof, service militaire des instituteurs, diplômes intercantonaux, solfiateur de M. Pantillon, enseignement de la lecture dans les classes d'anormaux et d'autres questions d'ordre administratif.

— Le conseil de la fondation « Pour la Jeunesse », s'est réuni à Olten le 17 mai. Il a adopté le rapport annuel et les comptes, établis au 31 mars 1914. Le produit de la vente des timbres, cartes et brochures est de 74 % plus élevé que l'an passé, il atteint 269,000 fr. Les dépenses pour des buts de bienfaisance sont montées cette année à 194,000 fr., elles sont de 133 % plus élevées qu'en 1912. La fortune de la fondation est de 15,000 fr. Une somme de 52,000 fr. est reportée à l'exercice suivant en prévision des dépenses que nécessitera la continuation du travail. L'an dernier, la fondation a travaillé en faveur de la lutte contre la tuberculose parmi la jeunesse. Le programme annuel, fixé pour 1914, est le suivant : La protection et l'éducation des enfants menacés. (Enfants menacés par suite de la criminalité, de l'alcoolisme, de la brutalité ou de l'incapacité des éducateurs, etc. ; garçons et jeunes filles échappant à la surveillance de leurs parents et qu'il faut placer dans des maisons d'éducation ou dans des refuges.) Le conseil de la fondation exprime ses remerciements cordiaux à tous les collaborateurs et acheteurs.

**France.** — Le prochain Congrès de l'*Alliance* se tiendra au mois d'août à Louvain. Les professeurs français seront heureux de prendre contact avec les professeurs belges, dont l'activité pédagogique est bien connue. Voici les principales questions qui seront traitées par les diverses commissions du Congrès : Du mouvement néo-scolastique dans la philosophie et de la part à lui faire dans les cours d'enseignement secondaire ; — les groupes d'études et d'action sociale au collège ; — méthodes pour l'enseignement du latin ; — retraites de fin d'études et d'anciens élèves.

— Le Congrès de la Fédération nationale des Syndicats professionnels de l'enseignement libre, d'accord avec l'Union des Associations des membres de l'enseignement libre, réunis à Saint-Etienne du 14 au 17 mai pour revendiquer les droits de l'école libre, a adopté, comme préambule aux réformes législatives qu'il réclame, la déclaration de principes dont voici l'énoncé :

1° L'école libre a son fondement inébranlable non dans une concession révocable du législateur, mais dans le droit inadmissible qu'a le père de famille d'élever ses enfants ;

2° L'Etat qui, pour suppléer ou aider les parents, organise, en recourant à l'impôt, un service public d'enseignement, doit aux écoles privées, qui concourent au même service suivant le vœu des familles, des subventions proportionnelles au nombre des élèves que ces écoles instruisent ;

3° L'école libre constituant l'exercice d'un droit, toute entreprise de l'Etat, qui tend à supprimer ou à gêner l'exercice de ce droit, soit directement en établissant un monopole d'Etat ou en frappant d'exclusion les maîtres congréganistes, soit indirectement en faisant une situation privilégiée aux élèves et aux maîtres de l'enseignement public, est, suivant sa gravité, un abus ou un acte de tyrannie ;

4° Le contrôle de l'Etat sur les écoles libres ne peut porter sur d'autres points que sur l'hygiène, la moralité et l'observation d'un programme minimum : l'Etat est radicalement incompétent en ce qui concerne la doctrine, les méthodes ou les parties facultatives du programme ;

5° La soumission absolue de laquelle font volontairement profession les maîtres des écoles libres à l'égard d'une autorité spirituelle est l'exercice légitime de leur liberté ;

6° En vertu de ce même légitime exercice, ils proclament, étant des maîtres catholiques, le pouvoir qui appartient à l'Eglise de donner l'instruction et de surveiller l'enseignement pour en écarter tout ce qui serait nuisible à la foi et aux mœurs des enfants.

**Allemagne.** — Deux questions importantes sont en discussion, ces derniers mois, dans la *Société des instituteurs du royaume de Prusse* : celle de la réforme de la formation professionnelle du corps enseignant et celle de la révision de la loi sur les traitements. L'arrêté du ministère des cultes, du 1<sup>er</sup> juillet 1901, qui règle la question de la *formation professionnelle du corps enseignant primaire*, doit être révisé dans ce sens que les écoles normales soient élevées au même rang que les écoles moyennes supérieures, savoir : le gym-

nase classique, le gymnase réel et l'école réelle supérieure. L'école normale de l'avenir ne devrait plus se diviser en école préparatoire et en école normale proprement dite, mais former un établissement absolument homogène, comprenant sept classes dont les six premières serviraient à la culture générale et la dernière à l'instruction professionnelle. Les branches scientifiques seraient enseignées par des maîtres ayant fait des études universitaires (actuellement, la grande majorité des maîtres des écoles normales sont d'anciens instituteurs ayant parfait leurs études et subi une série d'examens). Chaque série d'études se terminerait par un examen. Après trois années de service, chaque instituteur sorti d'une telle école normale serait admis, sans autre, aux études universitaires, au même titre que les jeunes gens ayant parcouru une école réelle supérieure. Parmi les candidats ainsi préparés seraient ensuite choisis les maîtres principaux et les directeurs des écoles normales, ainsi que les fonctionnaires principaux des autorités de surveillance et d'administration.

Quant à la *revision de la loi sur les traitements*, le corps enseignant primaire demande depuis une dizaine d'années à être placé dans la même classe que les secrétaires de l'administration générale, touchant un traitement de 2,000-4,000 Mk. Les avis sont encore partagés sur la question de l'égalité complète des traitements des instituteurs de la campagne et de ceux de la ville. Beaucoup voudraient laisser aux villes la possibilité de dépasser le maximum. La question recevra prochainement sa solution. Dans le *Grand-Duché de Bade*, les instituteurs ne sont pas entièrement satisfaits de la loi sur les traitements, du 9 juillet 1910, et en demandent la revision. Ils demandent que les maîtres principaux et les maîtresses principales reçoivent le même traitement que les fonctionnaires de l'administration moyenne ; les premiers reçoivent actuellement un traitement de 1,600-3,200 Mk., les seconds de 1,700-4,100 ou même 4,500 Mk., suivant qu'ils font partie de l'administration d'un arrondissement ou de l'administration centrale. Il faut dire que la loi les range tous dans la même classe, mais avec une grande différence dans les traitements. Les instituteurs demandent, en outre, l'augmentation des traitements des maîtres et maîtresses nommés provisoirement qui ne reçoivent que 1,000 Mk. On comprendra mieux cette revendication quand on saura que, en moyenne, les instituteurs et les institutrices ne sont nommés à un poste définitif qu'à partir de leur huitième année de service (42 % entre la dixième et la douzième),

que le 38 % des instituteurs et institutrices occupent des places provisoires et que les augmentations pour années de service ne partent que de la date de la nomination définitive. C'est pourquoi la Société des instituteurs demande que le nombre des instituteurs et institutrices, nommés provisoirement, soit limité à un cinquième de l'effectif total et que les augmentations pour années de service partent de la sixième année. Elle demande enfin la suppression de ce qu'on appelle l'enseignement combiné : pour éviter que le maître dépasse le maximum légal des heures de leçons (32) — ce qui lui donnerait droit à un supplément de traitement — on l'oblige, dans plus de la moitié des communes scolaires du Grand-Duché, à réunir deux classes pour un certain nombre de leçons. Ajoutez à tout cela que dans 486 écoles le nombre des élèves dépasse 70 par classe, et vous ne trouverez pas exagérées les revendications brièvement résumées ci-dessus.

**Macédoine.** — Avant la guerre de 1912, il y avait en Macédoine 1,273 écoles primaires bulgares, fréquentées régulièrement par 72,454 élèves et 58 écoles primaires supérieures, fréquentées par 4,429 élèves, dans lesquelles enseignaient 2,118 professeurs, instituteurs et institutrices. En outre, 141 professeurs distribuent l'enseignement secondaire à 1,445 élèves dans 11 établissements scolaires. Toute cette œuvre scolaire est anéantie par les Grecs et les Serbes d'un seul coup. Sous la domination grecque et serbe, les Bulgares de Macédoine n'ont plus même d'écoles et leurs églises sont fermées et mises à sac, leurs évêques chassés de leurs diocèses, le peuple poursuivi, traqué, massacré.

---

## PENSÉES

---

Les enfants qui feront dans la suite tout le genre humain, que deviendront-ils si les mères les gâtent dès leurs premières années ?

FÉNELON.

C'est surtout quand l'enfant veut agir et raisonner en homme qu'il raisonne et agit le plus mal, c'est-à-dire tout à fait en enfant.

B. PEREZ.

La crainte retient les uns, elle énerve les autres.

QUINTILIEN.

---